



Chant choral

publié le 15/03/2021 - mis à jour le 18/03/2026

Chant choral

La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil.
Nietzsche

1. Objectifs

La chorale, pratique collective vocale, est un enseignement optionnel proposé par le collège à tous les élèves volontaires et dynamiques désirant partager leur plaisir de chanter.

Si cette activité fait travailler la voix, c'est aussi l'occasion pour chacun de prendre confiance en soi, de se responsabiliser pour un projet collectif et de favoriser les échanges entre les élèves.

Tous les ans, la chorale travaille une ou plusieurs œuvre(s), accompagnée par des musiciens professionnels (chanteurs solistes, instrumentistes...). Elle est ensuite amenée à se produire sur des scènes du spectacle vivant. Croisant fréquemment d'autres expressions artistiques (danse, théâtre...), les projets réalisés ouvrent des perspectives éducatives nouvelles, originales et particulièrement motivantes contribuant à la réussite des élèves.

2. Recrutement

La chorale accueille tous les élèves volontaires sans aucun prérequis, de la 6ème à la 3ème.

Lors de l'inscription à cette option à la rentrée scolaire, l'élève s'engage pour une année scolaire. L'élève est libre de continuer ou non l'année suivante.

En fonction du nombre d'inscription à la chorale, les élèves peuvent être répartis en 1 ou 2 groupe(s).

Bien entendu, l'inscription à cette activité est gratuite.

3. Organisation

La chorale ayant pour statut celui d'un enseignement facultatif, ce dispositif implique, pour chaque élève inscrit, de participer assidument :

- ▶ aux répétitions hebdomadaires, d'une durée de 55 minutes, qui se déroulent pendant la pause méridienne, en salle de musique ;
- ▶ aux répétitions exceptionnelles, hors temps scolaire (en général, 2 ou 3 dans l'année), destinées à rencontrer les élèves des autres structures (autres collèges, conservatoires...) et à travailler avec eux pour préparer les concerts ;
- ▶ aux représentations de fin d'année.

Suivant l'horaire du groupe auquel ils appartiennent, les élèves demi-pensionnaires bénéficient d'un statut prioritaire à la cantine afin de pouvoir suivre l'enseignement dans de bonnes conditions.

Comme pour les cours traditionnels, un contrôle des absences est effectué.

4. Programme

Le programme est défini chaque année par le professeur de musique, en concertation avec la structure partenaire le cas échéant.

Tout au long de l'année, les élèves montent, répétition après répétition, un spectacle complet alliant une série de chants à du théâtre, une mise en scène avec costumes et décors et parfois des chorégraphies.

Les musiques étudiées sont le prétexte à un travail de technique vocale, de chant en polyphonie...

5. La chorale et le brevet

Les élèves inscrits en 3ème obtiennent 10 ou 20 points bonus pour le brevet, en fonction de la validation des

compétences liées au chant choral et de leur implication lors des répétitions et des spectacles.

De plus, les élèves ayant pris l'option chorale au moins une année dans leur scolarité au collège peuvent choisir un projet auquel ils ont participé comme sujet à l'oral du brevet.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.